

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église, tenue le mercredi 25 mai 2022 à 9 h, en présentiel, au Centre communautaire La Résurrection de Brossard, 7685, boul. Milan, Brossard, Qc, J4Y 2M7 et par visioconférence via DigiCast.

Note : la CMAÉ, la MAÉ, la Mutuelle, ou la Mutuelle d'assurance en Église sont des termes employés indifféremment pour désigner la Compagnie mutuelle d'assurance en Église.

OUVERTURE

1. MOT DE BIENVENUE ET CONSIGNES

Monsieur Daniel Beaulieu, directeur du Centre d'entraide et de prévention, rappelle qu'il s'agit de la première assemblée générale annuelle à la fois en mode virtuel et présentiel pour la Mutuelle d'assurance en Église. Après les consignes de sécurité, il présente les personnes qui animeront l'assemblée ou qui feront des exposés, Monsieur Louis Héroux, président du conseil d'administration de la Mutuelle, Monsieur André Bouchardeau, vice-président du conseil d'administration, Madame Colette St-Martin, directrice générale par intérim, Madame Chantal Lapointe, directrice des finances et de l'administration. Il indique que Madame Annik Morasse du cabinet de comptables professionnels agréés Mallette interviendra par visioconférence.

2. PRIÈRE

Madame Niquette Delage, membre du conseil d'administration et marguillière de la fabrique de la paroisse Saint-Léon de Westmount, fait une prière en exprimant ses souhaits pour l'avenir de la Mutuelle.

3. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Héroux confirme que le quorum est atteint avec 18 membres présents dans la salle et 60 membres présents sur la plateforme et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 33.

4. PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION D'UN MODÉRATEUR DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Héroux explique qu'il serait souhaitable que le président du conseil n'agisse pas comme président d'assemblée afin de lui permettre de se consacrer exclusivement aux membres et propose que Me Guillaume-François Larouche de la firme Langlois avocats soit nommé modérateur d'assemblée.

Sur proposition de Madame Niquette Delage, paroisse Saint-Léon de Westmount, dûment appuyée par Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, Me Guillaume-

François Larouche est nommé modérateur de l'assemblée. (Résolution aga2022.05.25-1)

Adoptée à l'unanimité

Me Larouche se présente à l'assemblée et donne quelques consignes.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Me Larouche souligne que les membres ont reçu l'ordre du jour avec l'avis de convocation. Il indique que l'ordre du jour est fermé et qu'outre les périodes de questions spécifiques aux sujets à l'ordre du jour, il sera possible de soumettre des commentaires pendant la période de questions. Il rappelle qu'il n'y a pas d'élections cette année puisqu'aucun mandat d'administrateur ne doit être renouvelé.

Il passe la parole à Madame St-Martin qui précise que la durée des mandats des administrateurs était de deux ans au minimum en vertu de la formule de transition qui s'appliquait à la suite de l'élection des sept administrateurs en 2021 et que quatre postes seront en élection l'année prochaine. Elle indique que la composition du conseil figure à la page 16 du rapport annuel et qu'il comprend quatre représentants des membres répartis selon quatre collèges électoraux regroupant un nombre équivalent de membres chacun, et trois administrateurs indépendants.

Me Larouche précise le fonctionnement de la prise des questions.

Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, demande si la liste des membres dans chacun des collèges électoraux est disponible et s'il peut avoir celle du diocèse de Montréal. Madame St-Martin précise que la définition de membre a été modifiée par l'entrée en vigueur de la Loi des assureurs. Elle indique que la liste varie d'une année à l'autre et qu'elle n'est pas publique. Elle fera néanmoins des vérifications pour offrir le plus de transparence possible.

Me Larouche demande l'adoption de l'ordre du jour et indique la procédure à suivre pour proposer l'adoption, tant pour les personnes dans la salle que pour celles qui sont en ligne.

Sur proposition de Madame Niquette Delage, paroisse Saint-Léon de Westmount, dûment appuyée par Monsieur Clément Beauchemin, paroisse Sainte-Famille, l'ordre du jour est adopté tel que proposé (Résolution aga2022.05.25-2)

Adoptée à l'unanimité

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 27 MAI 2021

Des coquilles sont signalées aux pages 6 et 7 ainsi qu'une correction à la page 7 : remplacer « président du conseil » par « président de l'assemblée ». Au point 9, il est demandé d'ajouter que le sondage a été réalisé en 2020.

Me Larouche demande une proposition d'un membre qui était présent à l'AGA de 2021.

Sur proposition de Monsieur Claude Archambault, paroisse Sainte-Julie, appuyé par Monsieur Donato Pistilli, paroisse Notre-Dame-de-la-Consolata, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2021 est adopté. (Résolution aga2022.05.25-3)

Adoptée à l'unanimité

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

7. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Héroux indique qu'un nouveau conseil d'administration a été créé le 27 mai 2021. Il rappelle que ce nouveau conseil n'a eu les pleins pouvoirs que le 13 août 2021, date à laquelle l'administration provisoire a été levée. Il présente les membres du conseil : Monsieur André Bouchard, vice-président et représentant de la région nord, Madame Niquette Delage, représentante de la région centre, Monsieur Denis Capistran, représentant de la région sud, Monsieur Sébastien Froidevaux (en visioconférence), représentant des membres non rattachés au clergé, de même que Monsieur Normand Lafrenière, Monsieur Lucien Bergeron et lui-même, à titre d'administrateurs indépendants.

Après avoir précisé le rôle du conseil d'administration, qui est d'assurer la pérennité de la Mutuelle, de continuer à maintenir ce qui la différencie des autres assureurs et d'aller de l'avant, Monsieur Héroux souligne les réalisations de la Mutuelle qui posent des jalons pour l'avenir grâce à un nouveau code d'éthique et de déontologie et un échéancier de révision des politiques, dont celle de l'attribution.

Il présente les trois comités créés par le conseil d'administration, le comité d'éthique présidé par Madame Niquette Delage, le comité d'audit présidé par Monsieur Normand Lafrenière et le comité de suivi des pratiques commerciales, présidé par Monsieur André Bouchard.

Il mentionne parmi les travaux en cours la révision des politiques et un exercice de planification stratégique et remercie l'équipe de direction et les employés.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame St-Martin présente l'équipe de la Mutuelle à l'aide de l'organigramme au 31 décembre 2021, soit 15 employés à temps plein et deux à temps partiel. En 2021, il y a eu un départ et trois nouvelles embauches, dont celle de la directrice, finances et administration. Elle indique qu'il y a 685 polices actives et montre que le nombre de polices est plutôt stable depuis la fusion en 2017. Elle fait un retour sur la sinistralité des cinq dernières années, indiquant que les

dommages par l'eau représentent la majorité des sinistres, mais seulement 25 % du coût des réclamations, alors qu'un petit nombre de recours en actions collectives représentent 64 % du coût des réclamations.

Elle rappelle les principes de gestion des réclamations qui passent par la constitution d'une provision pour sinistre et la réassurance.

Elle montre des graphiques représentant les résultats des opérations d'assurance, régulièrement sous la barre de la rentabilité de 2013 à 2016 et plus particulièrement en 2019 en raison des recours collectifs. Elle présente la variation des frais d'administration et de gouvernance au fil du temps et note que la proportion de ces frais par rapport aux primes est en diminution depuis 2016. Elle montre les frais de litiges liés à la gouvernance avant de passer en revue les autres services qui ont été offerts aux membres, incluant des publications, des formations, des subventions et des services juridiques. Elle souligne que 90 % des membres se sont inscrits à l'espace client.

Madame St-Martin conclut en remerciant les membres de leur confiance pendant une période difficile ainsi que l'équipe de la Mutuelle qui a continué de les servir sans relâche. Elle se dit confiante qu'un avenir meilleur attend la Mutuelle, avec ouverture et transparence.

Me Larouche demande que les questions soient posées après la présentation des états financiers et passe la parole à Madame Annik Morasse.

ÉTATS FINANCIERS 2021

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR PAR MALLETTTE

Madame Annik Morasse, CPA auditrice chez MALLETTTE s.e.n.c.r.l., fait la présentation du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de 2021. Elle mentionne l'attention particulière portée aux provisions pour les recours collectifs et fait état du certificat de l'actuaire désigné.

Elle souligne qu'à l'avis des auditeurs, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2021 et ajoute que le rapport a été présenté au conseil d'administration le 24 février 2022.

Elle cède la parole à Madame Chantal Lapointe.

10. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

Madame Lapointe présente les faits saillants des états financiers de 2021, en comparaison avec ceux de 2020 et 2019.

Elle note d'emblée deux points importants, l'évolution des frais des sinistres et la détérioration de l'avoir des membres depuis quelques années.

Elle débute avec l'état des résultats. Elle souligne que l'augmentation de 14 % des primes acquises est due notamment à l'indexation des coûts et à l'acquisition de nouveaux membres. L'augmentation de 17 % des primes cédées aux réassureurs reflète la tendance à la hausse des marchés mondiaux causée par les changements climatiques, entre autres. Elle note la diminution des sinistres et des frais de règlements, qui s'explique par une révision à la baisse des provisions principalement pour les actions collectives à l'aide de nouvelles données. Les frais d'administration et de gouvernance sont stables, mais ont diminué en pourcentage par rapport à 2020. Elle souligne un excédent des opérations d'assurance de 2,764 M\$ et une baisse des résultats de placements. Finalement le résultat global pour 2021 est positif et très nettement supérieur à celui de 2020, principalement en raison de la révision des provisions pour sinistres.

Elle poursuit avec l'état de la situation financière et passe en revue les chiffres du tableau suivant en ajoutant quelques commentaires sur des éléments en particulier. Elle attire l'attention sur la diminution de l'avoir des membres qui était de 44 M\$ en 2018.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2021	2020	2019
ACTIF			
Encaisse	6 061 \$	4 588 \$	8 427 \$
Débiteurs	3 737	3 388	2 082
Placements	45 949	45 767	39 616
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	7 907	7 514	6 345
Autres actifs	250	156	237
	63 904 \$	61 413 \$	56 707 \$
PASSIF			
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	17 939 \$	18 392 \$	15 711 \$
Primes non acquises	3 149	3 203	2 123
Attributions aux membres à payer	-	410	412
Autres passifs	550	486	325
	21 638	22 491	18 571
AVOIR DES MEMBRES			
Surplus libre	16 410	11 779	14 043
Surplus réservé	22 414	23 286	21 506
Cumul des autres éléments du résultat global	3 442	3 857	2 587
	42 266	38 922	38 136
	63 904 \$	61 413 \$	56 707 \$

Elle détaille ensuite la répartition des primes brutes acquises en biens et en responsabilité civile ainsi que l'évolution des provisions pour sinistres non payés et frais de règlements, nettement plus élevées pour les sinistres en responsabilité civile.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, dit qu'il a plusieurs questions :

- Il voudrait connaître le statut de sa demande à la Mutuelle d'avoir des produits diversifiés en responsabilité civile et en biens. Monsieur Héroux répond qu'il est conscient du problème et que celui-ci sera pris en compte dans les travaux de planification stratégique.
- Il demande si la date de nomination du nouveau directeur général est connue. Monsieur Héroux indique que l'information devrait pouvoir être communiquée au cours du prochain mois.
- Il demande des explications sur le calcul du nombre de membres qui est supérieur à celui des polices. Madame St-Martin explique qu'en vertu des derniers changements législatifs, chaque entité légale nommée sur la police est un membre à part entière.
- Il voudrait des explications sur le calcul des résultats d'assurance. Madame St-Martin dit qu'il s'agit de la différence entre les primes d'une part et le coût des sinistres et des frais administratifs d'autres part, ce qui a généralement donné un déficit des opérations d'assurance durant les années passées.

Me Larouche fait part des questions posées en ligne.

- La présentation PowerPoint de l'AGA sera-t-elle disponible ? Madame St-Martin répond par l'affirmative.
- Quels sont les principaux avoirs et investissements de la Mutuelle ? Madame Lapointe dit qu'il s'agit majoritairement de placements choisis selon la politique de placements.
- Monsieur Benoit Laganière, paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, demande une répartition des frais d'administration par rapport aux revenus totaux. Madame Lapointe donne les pourcentages : 25 % en 2021, 27 % en 2020 et 35 % en 2019.
- Monsieur Gilbert Lalonde, paroisse Saint-Sylvain, demande des précisions sur la nature des services étendus des services juridiques. Madame Lapointe indique que ces services sont offerts par une firme d'avocats. Madame St-Martin complète en disant qu'il peut s'agir de conseils juridiques par téléphone, d'aide pour la révision de contrats et pour des services d'assurance juridique comme l'aide à la rédaction de documents.
- Monsieur Régen Perreault, paroisse Saint-Louis, demande si la baisse des sinistres en 2021 inclut un



montant significatif de réduction de provisions en lien avec les recours collectifs. Madame Lapointe dit que oui et précise que la majorité des autres sinistres étaient dus aux dégâts d'eau.

- Madame Marie Benoit, Société du Christ Seigneur, demande des explications sur l'augmentation de la rémunération des administrateurs de 39 k\$ en 2020 à 114 k\$ en 2021 qui apparaît à la page 61 du Rapport annuel. Madame Lapointe réfère à la note 17 du rapport annuel et souligne qu'il n'y avait pas d'administrateurs en 2020, mais que les frais de l'administration provisoire se trouvent plus loin dans l'annexe B de la note.
- Monsieur Sylvain Bélisle, paroisse Sainte-Famille-Bordeaux-Cartierville, demande s'il y a des frais pour les inspections en bâtiments. Madame St-Martin dit tout d'abord que les inspections servent à établir la condition des immeubles afin que la Mutuelle puisse évaluer les risques d'assurance. Actuellement, deux inspecteurs de la Mutuelle sont chargés de faire les évaluations des bâtiments. Elle invite à communiquer avec le Centre d'entraide et de prévention pour plus de détails.
- Monsieur Benoit Laganière, paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, demande si le pourcentage des frais administratifs peut être comparé avec d'autres compagnies d'assurance. Madame Lapointe dit que le barème est généralement de 30 % et que l'objectif était de diminuer les frais qui atteignaient 35 % en 2019.
- Monsieur Denis Marquis, paroisse Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire à Gatineau, suggère de diminuer les coûts d'impression des états financiers. Madame Lapointe indique que les états financiers sont disponibles sur le site de la Mutuelle et ne sont plus imprimés.
- Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, souhaite avoir la répartition des subventions. Madame Lapointe indique qu'il y a 297 k\$ pour subventions accordées, 84 k\$ pour l'assistance juridique et le reste pour le Centre d'entraide et de prévention.
- Mgr Dufresne demande comment a été choisie la firme d'avocats pour les services d'assurance juridique. Madame St-Martin indique que la firme FBA Solutions a été choisie à la suite d'un appel de propositions.
- Mgr Dufresne demande pourquoi les services professionnels, notamment les frais de gouvernance, sont sept fois plus élevés en 2021 par rapport à 2020. Madame Lapointe dit qu'il s'agit des frais d'avocats reliés à l'administration provisoire. Madame St-Martin complète en disant que l'administrateur provisoire en poste jusqu'au 13 août 2021, a utilisé sa propre firme d'avocats pour réviser la gouvernance en plus des services des avocats habituels de la Mutuelle. Monsieur Héroux précise que selon le règlement sur la

rémunération des administrateurs, le montant maximum alloué au conseil d'administration est inférieur aux années précédentes.

- Monsieur Serge Teupé paroisse Saint-Antoine-Marie-Claret, demande s'il existe un lien entre les primes et le rapport de l'inspecteur. Madame St-Martin l'invite à poser la question à son agent d'assurance pour avoir des explications détaillées sur la tarification établie selon les normes de souscription.

RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR L'ATTRIBUTION

11. PRÉSENTATION PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur Héroux rappelle le contexte et l'historique de l'attribution aux membres. Il indique que l'attribution a été versée pendant au moins sept ans (de 2013 à 2020), malgré des résultats déficitaires et une baisse de 17 % de l'avoire des membres malgré l'apport de la fusion. Il rappelle que l'attribution est présentement exclusivement reliée aux résultats des placements. En 2021, l'administrateur provisoire a suspendu le versement de la 2^e tranche de l'attribution et a demandé au conseil d'examiner la situation. Monsieur Héroux assure que pour le nouveau conseil, le principe de l'attribution n'a jamais été remis en question, car il fait partie du mutualisme. À l'automne 2021, le conseil a donc décidé de verser 50 % de la 2^e tranche et de trouver une nouvelle formule, laquelle est reflétée dans la nouvelle politique sur l'attribution.

Monsieur Héroux présente les critères qui ont mené à une formule plus stable, soit la protection du capital, lier l'attribution aux résultats globaux de la Mutuelle et la volonté de retourner la plus grande partie possible des résultats aux membres. Il poursuit avec les règles de base du versement de l'attribution : en avoir la capacité financière, tenir compte à la fois du profit d'assurance et des revenus nets de placements, limiter l'influence des pertes à 500 k\$ dans le calcul, afin de pouvoir verser une attribution de 85 % de la moyenne des résultats globaux des trois dernières années.

À la lumière des résultats des trois dernières années (2019 à 2021), aucune attribution ne sera versée en 2022. Monsieur Héroux précise qu'il ne peut garantir les prochains versements d'attribution, mais que la Mutuelle a l'intention de faire en sorte que les membres bénéficient de la saine gestion mise en œuvre.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION

- Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, dit que la présentation est intéressante et utile.
- Me Larouche réitère que la présentation sera disponible.

- Madame Caroline Clermont, Fonds d'entraide pour les paroisses de l'archidiocèse de Montréal, demande si la diminution de l'attribution est liée aux recours collectifs. Monsieur Héroux le confirme et ajoute que les résultats désastreux de 2019 sont attribués en bonne partie aux recours collectifs. Madame Clermont note que le capital a augmenté en 2020 et 2021 et s'interroge sur la pertinence de ne pas donner d'attribution. Monsieur Héroux explique qu'il est important de prendre en compte les trois dernières années afin d'obtenir une certaine stabilité et qu'il aurait été risqué de ne pas suivre la nouvelle politique qui a été conçue avant de connaître les résultats de 2021.
- Mgr Roger Dufresne demande ce qui justifie l'augmentation du coût des primes d'assurance de 15 à 20 % dans plusieurs paroisses. Monsieur Héroux répond que le calcul de la prime est basé sur un exercice de tarification prospectif selon des prévisions de sinistres alors que le calcul de l'attribution est un exercice rétrospectif. Madame St-Martin complète en expliquant que les variations de primes sont dues en partie à l'augmentation de la valeur des bâtiments et des coûts de reconstruction.

Me Larouche regroupe des questions en ligne.

- Monsieur Sylvain Bélisle, paroisse Sainte-Famille-Bordeaux-Cartierville, demande si les résultats de la Mutuelle sont liés à la COVID-19 et si la guerre en Ukraine aura un effet sur la hausse des primes. Madame St-Martin dit que le climat politique et mondial a effectivement un impact et affecte en partie les primes payées aux réassureurs qui sont influencées par différents facteurs internationaux, de même que les résultats de placements. Elle indique que les résultats 2019 ne sont pas liés à la COVID-19, mais qu'ils ont été affectés par le dépôt d'actions collectives.
- Monsieur René Laprise, économiste de l'archidiocèse de Gatineau, demande si la diminution du nombre de fabriques affectera l'attribution. Madame St-Martin répond que la fusion ou les ventes d'églises influencent le volume des primes, surtout lorsque le nouveau propriétaire ne correspond pas à la mission de la Mutuelle.
- Madame Marie Benoit, Société du Christ Seigneur, demande s'il y a eu de nouveaux membres dans la catégorie sans attribution. Madame St-Martin répond qu'il n'y a eu qu'une seule police dans cette catégorie depuis 2020 et qu'il n'y en a eu aucune autre depuis.
- Monsieur André Lapointe, paroisse Trinité-Sur-Richelieu, demande si l'absence d'attribution est basée sur les

résultats de 2018 à 2020. Monsieur Héroux dit que le calcul est basé sur les années 2019 à 2021.

- Monsieur Jean Laporte, paroisse Sainte-Catherine-Labouré, demande de combien les provisions ont été réduites de 2019 à 2021. Madame St-Martin revient sur le principe des provisions et dit que celles-ci ont été ajoutées aux états financiers lorsque les recours collectifs ont été déposés, alors qu'il y avait peu de données et de jurisprudence. Par la suite les provisions ont été affinées et elles ont été réduites en 2020 et 2021.
- Une précision est demandée concernant les montants des réserves. Madame Lapointe montre la diapositive des provisions pour les sinistres non payés et les frais des règlements, soit 5 M\$ en 2018, 15,7 M\$ en 2019, 18,4 M\$ en 2020 et 17,9 M\$ en 2021.
- Mgr Roger Dufresne évoque les liens entre les prêtres de paroisses et les évêques dans le cadre des recours collectifs et demande si des avis juridiques ont été demandés sur ce sujet. Madame St-Martin dit qu'il n'est pas possible de dévoiler des éléments de dossiers particuliers, mais elle assure que tous les avis juridiques nécessaires sont obtenus.
- Madame Caroline Clermont, Fonds d'entraide pour les paroisses de l'archidiocèse de Montréal, demande quelle est la proportion des demandes en responsabilité civile par rapport aux recours collectifs. Madame St-Martin répond qu'elle est négligeable, de même que la proportion des poursuites contre les dirigeants et administrateurs, mais qu'elle ne peut pas indiquer la granulométrie de ventilation sans dévoiler des éléments confidentiels.

PAUSE

Me Larouche suspend l'assemblée pour une pause de 20 minutes. Il est 10 h 54.

Reprise de l'assemblée générale annuelle à 11 h 14.

NOMINATION DES AUDITEURS

12. NOMINATION DES AUDITEURS

Monsieur Héroux déclare que le conseil d'administration est très satisfait du travail de la firme Mallette et recommande le renouvellement de son mandat.

Sur proposition de Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, dûment appuyé par Monsieur Jacques Brouillard, paroisse Notre-Dame-des-Neiges, il est résolu de nommer MALLETT s.e.n.c.r.l. comme auditeurs de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église pour l'exercice financier 2022-2023. (Résolution aga2022.05.25-4)

Adopté à l'unanimité

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

13. PRÉSENTATION PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur Héroux expose le contexte dans lequel le projet de planification stratégique a été entrepris.

La volonté de la Mutuelle de bien servir les membres a été affectée par la situation économique et financière actuelle, tant du côté des membres que du côté de la Mutuelle. La planification stratégique a pour but d'explorer de nouvelles avenues pour améliorer l'offre de services, assurer la pérennité de la Mutuelle et offrir des produits d'assurance distinctifs, tout en prenant des décisions réalistes.

Monsieur Héroux indique qu'un consultant a été retenu par appel de propositions et résume les consultations qui ont été faites auprès de plusieurs groupes de travail, incluant trois groupes de membres, des employés, des évêques et des économistes. Ces rencontres ont permis d'établir un portrait des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des menaces pour la Mutuelle. Il en est ressorti quatre grands enjeux : l'aspect financier des membres, l'expansion de la Mutuelle, de même que le volet des ressources humaines et celui des communications. Des pistes de développement ont été apportées, comme le développement auprès d'autres confessions religieuses, une diversification vers des entreprises d'économie sociale et l'exploration de partenariats.

Monsieur Héroux conclut en manifestant la volonté de la Mutuelle de prendre des décisions dans les prochains mois, toujours dans l'intérêt général des membres et dans une optique de communication transparente.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES MEMBRES

14. RÉPONSES AUX QUESTIONS SOUMISES AU PRÉALABLE ET SÉANCE TENANTE

- Monsieur Mario Morse, paroisse Notre-Dame d'Anjou, demande si une assurance cyberrisques sera proposée afin de protéger les informations concernant les paroissiens. Monsieur Héroux indique que cela fait partie des projets que la Mutuelle doit étudier.
- Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, demande des précisions sur la répartition des 685 membres. Madame St-Martin précise qu'il s'agit de 685 polices, comme indiqué sur le rapport annuel.
- Madame Niquette Delage, paroisse Saint-Léon de Westmount, demande si les responsables des assurances des paroisses communiquent efficacement avec la Mutuelle. Madame St-Martin dit qu'elle observe que les relations entre ceux qui contactent les agents et le Centre d'entraide et de prévention sont très bonnes. Elle entend par ailleurs que la Mutuelle ne communique

pas beaucoup avec les membres. Elle précise que la Mutuelle travaille à établir une plus grande proximité avec les membres notamment par l'entremise des Chemins de l'entraide et des infolettres, mais constate que l'information envoyée s'arrête souvent à la porte d'entrée et n'est pas partagée avec tous les membres du conseil de fabrique. Madame Delage suggère qu'un point à l'ordre du jour des réunions de fabriques porte sur les communications de la Mutuelle. Monsieur André Bouchard abonde dans ce sens et dit qu'il serait important que les marguilliers reçoivent les informations.

Me Larouche transmet les questions reçues en ligne.

- Monsieur Benoit Laganière, paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, demande comment est établie la rémunération du conseil d'administration. Madame St-Martin répond que le règlement sur la rémunération est voté lors de l'assemblée générale annuelle et que l'administrateur provisoire a réduit ce montant annuel de 250 k\$ à 200 k\$. Ce montant est réparti selon la politique de rémunération des administrateurs, qui prévoit deux modes de rémunération, soit une rémunération fixe par année selon les tâches et une par jetons de présence pour l'étude de documents et la présence au conseil et aux rencontres des Comités.
- Madame Marie Benoit, Société du Christ Seigneur, voudrait savoir ce que veut dire la « division » dans le contexte de planification stratégique. Monsieur Héroux dit qu'il s'agit d'une suggestion faite dans les consultations visant à créer une autre société pour élargir l'éventail des assurés potentiels comme des OBNL.
- Monsieur Alain Mongeau, paroisse Saint-Jean-Baptiste à Montréal, demande s'il existe une ébauche de calendrier pour la mise en place de nouveaux produits, entre autres la responsabilité civile pour les administrateurs de paroisses. Monsieur Héroux répond que des pistes de solution devraient se dessiner d'ici la fin de l'été et que des analyses plus approfondies seront nécessaires par la suite.
- Monsieur René Laprise, économiste de l'archidiocèse de Gatineau, demande s'il y a un réel potentiel de développement auprès des autres groupes religieux et communautaires. Monsieur Héroux dit que le rapport préliminaire de la planification stratégique va dans ce sens et qu'il faudra toutefois choisir des secteurs parmi une multitude de types d'OBNL.
- Est-il possible de donner accès à l'espace client à des personnes additionnelles ? Madame St-Martin répond par l'affirmative pour les marguilliers de la fabrique par exemple et invite les membres à contacter le Centre d'entraide et de prévention.



- Comment une police peut-elle avoir plus d'un membre ? Madame St-Martin rappelle que chaque assuré nommé sur une police est considéré comme un membre par la loi. Elle cite le cas de fabriques qui ont des entités juridiques distinctes comme Saint-Vincent de Paul et Chevaliers de Colomb qui figurent sur la même police.
- L'assemblée générale sera-t-elle en mode hybride les prochaines années ? Monsieur Héroux se dit favorable à cette formule, mais que la décision doit être prise par le conseil.
- Madame Ginette Raymond, paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge, demande un exemple de soutien que les fabriques peuvent apporter à la Mutuelle. Monsieur Héroux suggère d'envoyer tout commentaire par écrit ou de vive voix à Madame St-Martin. Monsieur Beaulieu rappelle que l'espace client est disponible pour toute question et le forum de ce portail permet aux membres de communiquer entre eux.
- Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, demande quelles seraient les conditions de retour d'un membre qui n'a pas été renouvelé ni en biens ni en responsabilité civile alors qu'il a cotisé depuis plusieurs années. Il demande ensuite si 10 % des membres peuvent demander la tenue d'une assemblée générale. Madame St-Martin indique que les règles qui régissent une assemblée générale extraordinaire sont prévues dans le Règlement intérieur ainsi que dans la Loi sur des sociétés par actions. Elle ajoute que le sujet d'une telle assemblée ne peut couvrir une décision prise à une assemblée précédente.
- Mgr Dufresne demande depuis quand la décision de l'AGA « un membre égale un vote » a été abolie. Madame St-Martin dit que cette décision est tombée en désuétude lors de la mise en vigueur de la nouvelle Loi sur les assureurs qui prévoit effectivement que chaque membre détient un droit de vote. Cette même loi prévoit un représentant par membre.
- Monsieur André Lapointe, paroisse Trinité-Sur-Richelieu, demande si l'AGA est enregistrée et si elle sera disponible pour consultation ultérieure. Madame St-Martin répond que ce sera une décision du conseil et rappelle que la présentation sera disponible.
- Monsieur Gilbert Lalonde, paroisse Saint-Sylvain, demande si le Règlement intérieur est disponible. Madame St-Martin indique que tous les documents de gouvernance qui touchent les membres se trouvent dans l'espace client, sous un nouvel onglet nommé « Gouvernance ». Il contient entre autres tous les règlements, la Politique sur l'attribution, ainsi que celle sur le traitement des plaintes et le Code de déontologie.
- Monsieur Jacques Brouillard, paroisse Notre-Dame-des-Neiges, demande si la Mutuelle offre des services pour aider les paroisses à évaluer leurs besoins en assurance. Madame St-Martin répond que les agents d'assurance sont à la disposition des membres pour évaluer les besoins en assurance et expliquer les conséquences de décisions comme la diminution de protections.
- Monsieur Gilles Guertin, paroisse Saint-Paul-d'Abbotsford, demande si la Mutuelle peut aider les membres à faire le carnet de santé. Madame St-Martin invite les membres à communiquer avec le Centre d'entraide et de prévention à l'adresse info@cmae.ca à ce sujet.
- Madame Caroline Clermont, Fonds d'entraide pour les paroisses de l'archidiocèse de Montréal, revient sur le point de Madame Niquette Delage et demande ce qui peut être fait pour les marguilliers qui ne comprennent pas toutes les questions d'assurance. Elle insiste sur l'urgence d'agir, étant donné que plusieurs membres ne sont plus assurés et qu'il leur est impossible de s'assurer à nouveau.
- Madame Clermont demande si la Mutuelle peut obliger une paroisse à produire un carnet de santé. Monsieur Beaulieu dit que le carnet de santé n'est pas obligatoire, mais qu'il peut être demandé lorsque des problèmes importants sont notés lors des inspections. Il fera des vérifications pour savoir si la loi l'exige. Madame Niquette Delage indique que le carnet de santé a été exigé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec et Parcs Canada pour l'église patrimoniale de sa paroisse de Saint-Léon.
- Monsieur Claude Archambault, paroisse Sainte-Julie, demande s'il y aura une aide financière pour les paroisses dont le carnet de santé devra être renouvelé. Monsieur Héroux dit que ce sujet pourra être étudié par le conseil.
- Monsieur Jean Laporte, paroisse Sainte-Catherine-Labouré, estime que selon les règles mutualistes, un membre, dont l'expulsion a été prononcée, devrait pouvoir rencontrer le conseil d'administration pour en discuter. Monsieur Héroux répond que cette situation fait partie des dossiers à discuter à la Mutuelle.
- Monsieur André Lapointe, paroisse Trinité-Sur-Richelieu, demande si les enregistrements des assemblées précédentes pourront aussi être disponibles. Me Larouche rappelle que ce sera une décision du conseil d'administration.
- Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, revient sur la suggestion d'aider la Mutuelle et propose que les commentaires des paroisses soient partagés



avec les autres membres. Madame St-Martin suggère aux membres d'utiliser la section Forum de l'espace client où ils peuvent interagir entre eux.

- Mgr Dufresne demande si le diocèse peut accéder au dossier de sa fabrique dans l'espace client. Madame St-Martin explique que pour des questions de confidentialité, seuls les assurés ont accès à l'espace client et qu'il revient à chaque assuré de partager ses informations s'il le désire. Mgr Dufresne souhaite que Madame Clermont ait accès au dossier de sa paroisse. Madame St-Martin prend note de cette demande et l'invite à l'adresser à info@cmae.ca.

Me Larouche fait la lecture des questions formulées en ligne.

- Monsieur Gilles Guertin, paroisse Saint-Paul-d'Abbotsford, demande à qui s'adresser pour obtenir le bilan de santé de son église. Monsieur Beaulieu suggère de communiquer avec un architecte ou un ingénieur de structure. Il ajoute qu'il pourrait établir une liste de professionnels.
- Monsieur Serge Teupé, paroisse Saint-Antoine-Marie-Claret, demande si la présence d'amiante dans un bâtiment peut être incluse dans la couverture d'assurance. Madame St-Martin dit qu'il faudrait poser cette question à un agent d'assurance. Monsieur Beaulieu ajoute que les paroisses doivent tenir et mettre à jour annuellement un registre sur l'amiante.

Me Larouche dit qu'il n'y a plus d'autres questions en ligne et constate l'absence de question au téléphone. Il demande s'il y a d'autres questions dans la salle.

- Monsieur Claude Archambault, paroisse Sainte-Julie, suggère de continuer le mode hybride de l'assemblée qui permet la présence de ceux qui sont loin.
- Mgr Roger Dufresne, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, se dit satisfait de l'atmosphère qui a régné à l'assemblée et offre ses bons vœux au conseil d'administration.

Il n'y a plus de question ou d'intervention dans la salle ou en ligne. Me Larouche prend une question posée par téléphone.

- Monsieur Benoit Laganière, paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, souhaite avoir la ventilation des salaires et des frais de déplacement des membres du conseil d'administration. Madame St-Martin indique qu'il n'est pas possible pour l'instant de donner des détails chiffrés.

Me Larouche constate qu'il n'y a plus d'autres questions et cède la parole à Monsieur Héroux.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Héroux conclut en remerciant les membres pour leur participation et les échanges d'idées. Il fait part du désir du conseil de continuer les communications réciproques au cours de l'année.

À 12 h 30, tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été épuisés, Me Larouche déclare l'assemblée levée.